

Valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée de vie des pneumatiques poids lourds



Faire de la commande
publique un levier
pour déployer l'économie
circulaire !



Engagements pour la croissance verte, les flottes publiques donnent l'exemple !

Afin de dépasser le modèle économique linéaire du « acheter-consommer-jeter » pour un modèle circulaire plus économe en ressources et en énergie, l'État a conclu le 1^{er} février 2017 avec le Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères (SNCP) un engagement pour la croissance verte (ECV). Ce partenariat vise à faciliter le développement de l'économie circulaire du pneumatique pour les poids lourds de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics.

En représentant 8 % du PIB national soit 200 milliards d'euros, la commande publique durable est depuis 2015¹ identifiée comme un levier efficace devant être mis au service de la transition vers une économie circulaire.

En intégrant dans les politiques achats de gestion de leur flotte automobile le remplacement de la bande de roulement avec la pratique du rechapage, les différents acteurs de la commande publique s'engagent résolument dans une démarche de promotion du développement durable. Ce choix, en plus d'avoir un impact significatif en terme de lutte contre le gaspillage des ressources ainsi qu'en terme de maintien et de création d'emploi en Europe, permettra aux acteurs publics de réaffirmer leur volonté d'exemplarité en matière de bonne gestion des deniers publics.

En adoptant la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire², la France s'est engagée à faire de la lutte contre le gaspillage une priorité. Désormais les acheteurs publics³ devront porter leurs achats sur des pneumatiques rechapés⁴ aussi bien pour les véhicules lourds que pour les véhicules légers⁵, sauf si une première consultation se révélait infructueuse.

La présente plaquette, quant à elle, a pour objet la promotion du recours aux pneumatiques rechapés pour les seuls véhicules lourds afin d'encourager une amélioration généralisée des standards de production et de consommation.

¹ Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

² Loi du 11 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

³ La mesure concerne l'État les collectivités territoriales et leurs opérateurs. Toutefois les achats de pneumatiques portant sur les véhicules d'urgence ainsi que les véhicules militaires peuvent être dispensés des obligations prévues au présent article.

⁴ Pneumatique disposant d'une carcasse de qualité suffisante et ayant subi un remplacement de sa bande de roulement usée.

⁵ La loi prévoit cependant que les achats de pneumatiques portant sur les véhicules d'urgence ainsi que les véhicules militaires puissent être dispensés des obligations prévues au présent article.

Actions à mener

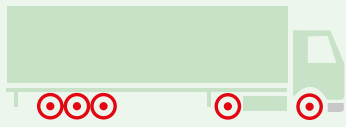
Les acheteurs publics doivent intégrer dans leurs documents de marché une clause environnementale prévoyant le recours à des pneumatiques rechapés. En cas de première consultation infructueuse, les acheteurs publics peuvent poursuivre la démarche visant à l'intégration de pneus rechapés dans les flottes publiques en intégrant des dispositions environnementales (critères, spécifications techniques, conditions d'exécution). Cette intégration permettra de retenir des offres, certes moins ambitieuses que 100 % de pneus rechapés, mais donnera un signal fort aux hypothétiques candidats dans le sens du développement durable et de l'innovation.

Dispositions environnementales pouvant être intégrées dans le cahier des charges suite à une première procédure infructueuse :

Critères d'attribution :	Conditions d'exécution :
<p>« Le titulaire mentionnera et décrira dans sa réponse technique la proportion de pneumatiques issus de la filière rechapage »</p> <p>« Des points supplémentaires seront attribués, au titre du critère développement durable, si les véhicules sont équipés de pneumatiques pouvant être rechapés ».</p>	<p>« Fourniture de pneumatiques rechapés : dans le cadre de sa démarche environnementale, le prestataire mettra en œuvre au cours du marché toutes les actions possibles pour augmenter le taux de pneumatiques rechapés fournis au donneur d'ordre ».</p> <p>« Le prestataire s'engage à fournir, sur la durée totale du marché, année par année, une proportion de pneumatiques rechapés de () X % (à compléter) de la quantité totale de pneumatiques fournis ». La proportion de pneumatiques rechapés vendus en France sur la totalité des pneumatiques poids lourds était de 38 % en 2019.</p>

POURQUOI RECHAPER ?

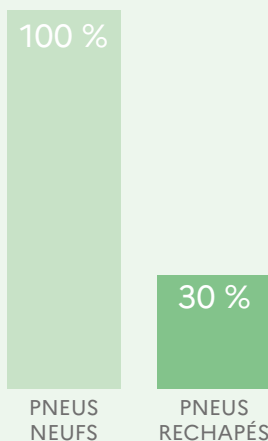
Le rechapage effectué selon les conseils de votre marque
et de votre revendeur =



2x+
DE KILOMÈTRES (1)



40 %
D'ÉCONOMIE À L'ACHAT (2)



Comparaison de consommation
de matières premières (3)



Déchets à recycler

50 kg
de déchets en moins à recycler
pour un pneu rechapé



ÉCONOMIE - ÉCOLOGIE - SÉCURITÉ

Prolonger la vie et les performances clés de vos pneus en faisant des économies et en préservant l'environnement : c'est possible ! En optant pour une gestion professionnelle et personnalisée de vos pneumatiques, vous optimisez la rentabilité et la flexibilité de votre flotte automobile, en toute sécurité !

(1) Test manufacturiers 2013

(2) Par rapport à un pneu neuf équivalent. Moyenne Europe, relevés prix sources manufacturiers 2014 et relevés prix internet par un organisme externe 2014

(3) Le rechapage nécessite seulement 20 kg de matières premières en moyenne, soit un gain de 70 % par rapport à la fabrication d'un pneu neuf.

Pourquoi faire rechapier ses pneumatiques poids lourds ?

Compétitivité, sécurité et respect de l'environnement sont des enjeux majeurs pour les professionnels du transport.

Toutes les solutions favorisant la performance et la maîtrise de leurs coûts d'exploitation sont donc les bienvenues !

Dans ce domaine, la gestion des pneumatiques joue un rôle non négligeable.

Cette gestion conjugue le choix judicieux de produits d'origine de qualité supérieure (pneus premium ou multivies) et des opérations de rechapage qui prolongent leur durée de vie.

Le rechapage consiste à apporter à vos pneumatiques, après inspection, une nouvelle bande de roulement lorsque la précédente a atteint sa limite d'usure. Votre carcasse est donc conservée ce qui génère d'importantes économies.

Le modèle premium + rechapage(s) ou multivies, par opposition à un modèle ne reposant que sur des pneumatiques neufs non conçus pour être rechapés - monovie -, présente de nombreux avantages économiques et écologiques pour les acteurs de la filière.

Pneus multivies ou monovie pour les véhicules poids lourds



✓ **Pneus neufs plus chers à l'achat mais durée de vie du pneumatique multipliée par plus de 2 en moyenne.**
Production : France - Europe

✗ **Prix attractif à l'achat, mais surcoût sur le long terme et mauvais bilan écologique**
Production : Asie

Rechapage = Économie, Écologie & Sécurité

Économie

Avec le rechapage, vous faites des économies sans compromis pour votre sécurité.

- Un pneu rechapé est jusqu'à 40 % moins cher que le pneu neuf équivalent.
- 100 % de kilomètres en plus : le rechapage d'une carcasse de qualité, réalisé par un expert, double la durée de vie de vos pneus à moindre coût.
- Plusieurs rechapages : sous réserve que l'analyse externe et interne de la carcasse l'autorise, un pneu peut être rechapé plusieurs fois, pour encore plus de kilomètres !

Environnement

Le rechapage économise les ressources naturelles et préserve notre environnement.

Le rechapage permet de prolonger la durée de vie des pneus usés :

- moins d'émissions de CO₂ ➔ 100 pneus rechapés, c'est 5 tonnes de matières non consommées et plus de 6 tonnes de CO₂ non rejetés dans l'atmosphère ;
- moins de matières consommées ➔ 1 rechapage = 50 kilos de matières première préservées. L'ajout de matières nécessaires sur une carcasse cardée est seulement de 20 kilos en moyenne : un gain de 70 % par rapport à la fabrication d'un pneu neuf ! ;
- moins de déchets ➔ - 300 kilos pour une remorque 3 essieux. Le rechapage des 6 pneus d'une remorque 3 essieux, c'est 6 pneus usagés de moins à recycler !

Sécurité

Les pneus rechapés présentent les mêmes performances que les pneus neufs.

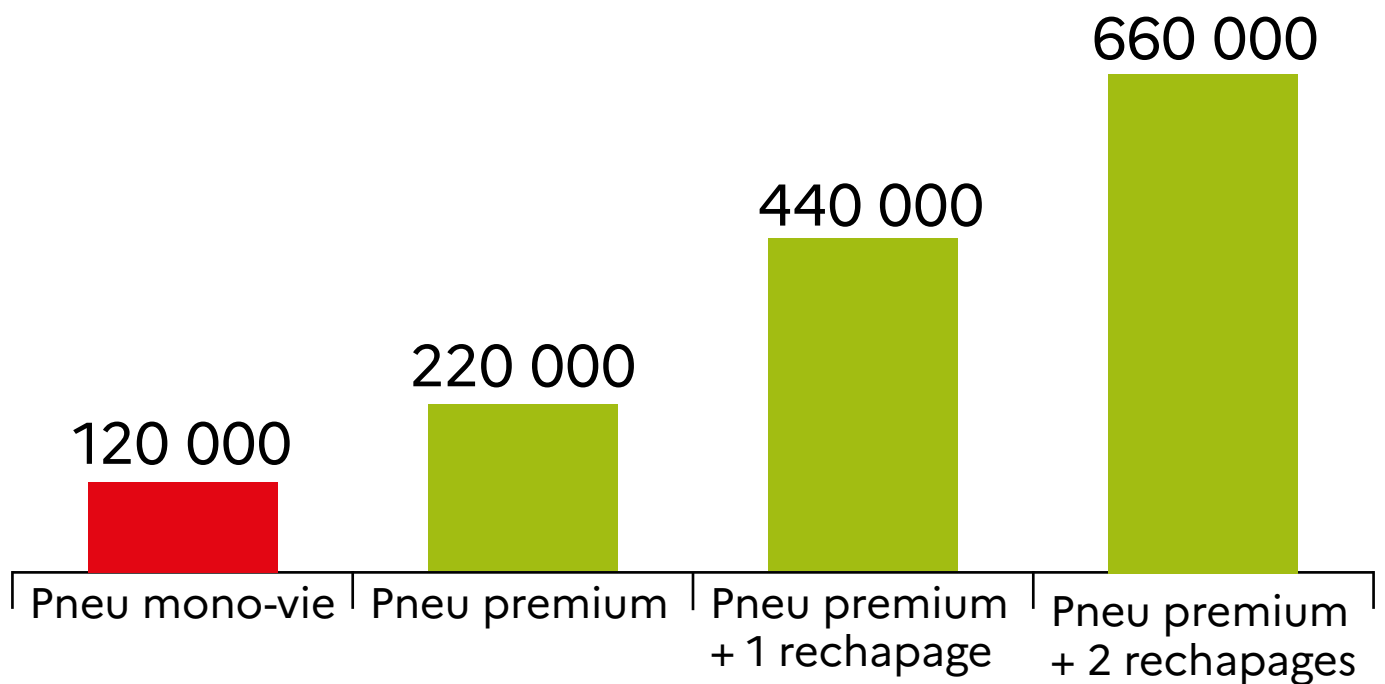
- Les opérations de rechapage s'effectuent, en Europe, dans des ateliers homologués selon les exigences du règlement UNECE n° 1091. Les carcasses de pneus sont contrôlées, expertisées et préparées par des spécialistes.
- Par rapport à un pneu neuf, un pneu rechapé présente les mêmes garanties en matière de sécurité.

Aide à la décision : Green Deal Tyre Simulator®

Cet outil en ligne vous offre l'opportunité d'apprécier les performances économiques, c'est-à-dire le coût d'usage des pneumatiques (TCO = Total Cost Ownership) et les performances environnementales de pneus de qualité supérieure rechapage (premium) avec celles de pneumatiques d'entrée de gamme non rechapable.

<http://www.rechapage.fr>

Durée de vie moyenne des pneumatiques poids lourds





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commissariat générale au développement durable
Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 21 22
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
